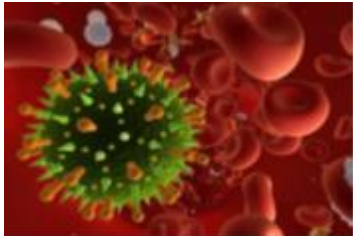


Coronavirus



Air France prend des mesures :

- La direction générale demande un report ou une réduction des coûts et investissements. La priorité est de préserver la trésorerie.
- La direction rappelle régulièrement les mesures d'hygiène élémentaires.

Au travers de la publication des Flash Actu et de l'encart « Coronavirus » sur la page d'accueil Intralignes, l'ensemble des salariés d'Air France est informé en temps réel, sur le plan sanitaire, de l'évolution de la situation et des recommandations.

Le télétravail est favorisé et dans certains cas, des arrêts de travail sont possibles.

→ lien portail web www.ars.sante.fr ou la plateforme téléphonique nationale au 0800 130 000

Extrait de la note de la direction générale financière :

Je vous demande aussi de réduire tous vos coûts et investissements au niveau minimum en garantissant la sécurité de nos opérations. Seules les dépenses strictement nécessaires seront autorisées.

Extrait du journal « Le Monde » - 28/02/2020 :

Air France-KLM a mis en garde contre une baisse des profits du fait du Covid-19. La direction s'attend à une perte de 150 à 200 millions d'euros pour les mois de février à avril en raison des annulations de vol et de la baisse de l'utilisation des avions.

Commentaires CFE-CGC :

Un CSSCT Central extraordinaire s'est tenu le 2 mars. Nous exhortons la direction à la plus grande prudence et à aller au-delà des préconisations de l'OMS.

La CFE-CGC demande à minima l'installation ou la mise à disposition de flacons de nettoyeur ou désinfectant dans tous les points sensibles tels que les postes de contrôle et tout lieu de passage intensif (open spaces, etc...).

A ce stade, la stratégie de redéploiement de ses vols pour Air France est certes une des solutions, d'autres sont diverses mesures de réduction du temps de travail par un appel aux salariés volontaires, mais la Direction étudie toutes autres possibilités, tels que l'éventualité du chômage technique partiel.

A ce jour, les incertitudes économiques sont telles (Chute du prix carburant, couverture carburant, faible niveau des réservations, forte hausse de la couverture contre un risque du paiement de la dette...) que les impacts financiers réels sont difficilement mesurables.

GEPP : Un accord qui prend tout son sens avec la crise du Coronavirus. Pas de départs contraints !

Notre entreprise traverse une crise sanitaire et économique sans précédent, fermeture de lignes, remplissage des avions en forte chute, incertitude sur la date de retour à la normal. Dans ce contexte, nous voyons l'intérêt d'un accord tel que le GEPP (Gestion Emploi parcours professionnel) signé en janvier 2020 par le CFE-CGC, dénoncé par certaines organisations syndicales qui affiche défendre les salariés.

Cet accord nous garantit aucun départ contraint jusqu'en 2023, date de durée de l'accord. Air France se relèvera avec ses salariés.

PLAN économique AF

Présentation de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC), vision sur les 3 prochaines années, lors du CSEC le jeudi 27 février. Les conséquences seront les suivantes :

Les personnels au sol principalement dans les services support devraient être les plus touchés : 1 770 départs naturels non remplacés sont prévus pour ramener les effectifs de 25 220 actuellement à 23 450 en 2022. Bien sûr, des embauches sur des métiers spécifiques se feront.

La compagnie, qui compte 41 230 salariés, a pour objectif de redescendre à 39 720 d'ici trois ans, soit environ 1 500 postes supprimés. Avec ces ajustements sur l'emploi, la direction table sur 900 millions d'euros d'amélioration de son résultat d'exploitation sur cinq ans.

Si la Direction n'annonce pas de projets liés à cette annonce, il existe à ce jour une multitude de projets en cours pour certains déjà lancés en amont de cette annonce, **selon la Direction sans aucun impact social.**

Commentaires CFE-CGC :

Utopique de déclarer « sans aucun impact social » alors que la réforme de la retraite ne peut accompagner cette trajectoire, cela va à l'encontre du besoin d'anticipation des départs naturels de fin de carrières.

Transformation de l'entreprise : 160 projets AF

Quelle en est la déclinaison ? Alors que cette évolution nous est présentée comme « participative », nous apprenons, au gré des discussions, des rattachements de services, des postes supprimés, des changements de grilles horaires (avec des pertes de salaires à terme) et nous n'avons pas la moindre réponse à nos questions en instance. Cette Transformation se fait bien souvent au détriment des emplois.

La Direction procède à des changements organisationnels, avec suppression de postes, sans aucune consultation des élus.

Commentaires CFE-CGC :

La CFE-CGC interpelle donc la Direction sur la Transformation de l'entreprise et dénonce l'absence de consultation des élus sur CERTAINES transformations.

Nous assistons à une Transformation en mode "faible intensité" : rationalisation, rattachements de services et suppression de postes. Ce mode opératoire donne la possibilité à la Direction d'écarter les élus (et donc les salariés) d'une discussion participative et constructive dans les instances.

Surclassement R4 jusqu'à l'HLE

Les avantages attribués aux R4 accompagnants les PNT, injustes envers les autres personnels de la compagnie, de plus perturbent le traitement des vols.

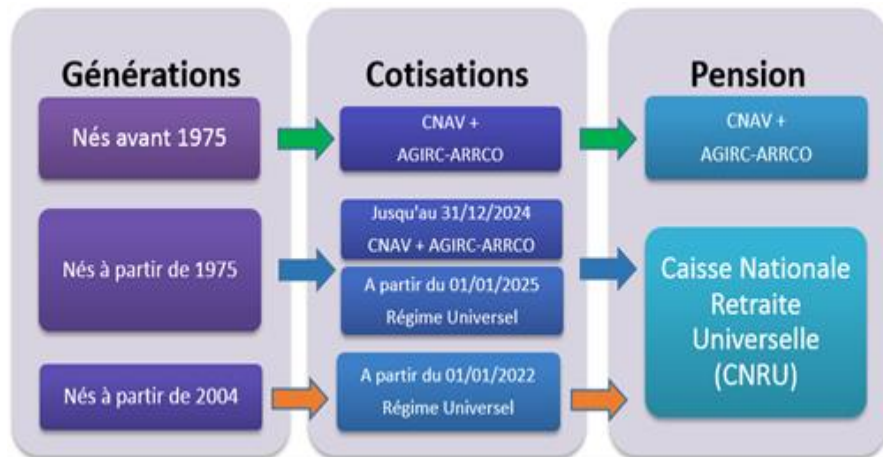
Lien : > [TRACT CFECGC HUB](#) « Déclaration CFECGC Hub du CSE février 2020 ([Site CFECGC Air France](#))

Commentaires CFE-CGC :

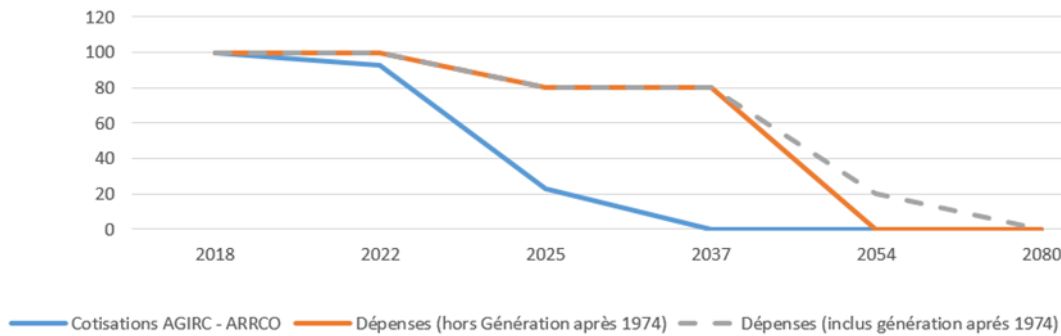
La CFE-CGC demande de redéfinir le processus de gestion du surclassement et de confirmation. Nous avons dénoncé ce privilège accordé à une catégorie de personnel auprès de Benjamin Smith., comme critère incontestable de priorité au surclassement volontaire, l'ancienneté compagnie et la priorité des S1.

Retraite universelle à points : Ce que la réforme des retraites devrait changer pour l'AGIRC-ARRCO

Pour les salariés du privé, les pensions CNAV et AGIRC-ARRCO seront progressivement remplacées par la pension de retraite universelle



FINANCEMENT AGIRC-ARRCO (%)



A compter de Janvier 2025 seules les générations nées avant 1975 cotiseront à l'AGIRC-ARRCO. Les dépenses (80 Milliards € en 2018) ne seront plus couvertes par les cotisations et la réserve de 70 Milliards € sera épuisée en moins de 2 ans.

Commentaires CFE-CGC :

L'état devra donc financer l'AGIRC-ARRCO. L'article 2 du projet de loi de retraite universelle prévoit d'étendre la loi de financement de la sécurité sociale aux complémentaires (AGIRC-ARRCO, etc...). Cela conduit à l'étatisation des décisions à travers un vote annuel au parlement et à la fin d'autonomie des partenaires sociaux. Cette mesure risque d'impacter le niveau des pensions complémentaires de tous les retraités AGIRC-ARRCO.

Réforme des retraites : conférence de financement et jeu de dupe ?

Suite au rejet des deux motions présentées par l'opposition, le projet de loi de réforme des retraites a été adopté par recours à l'article 49.3 de la constitution.

Commentaires CFE-CGC :

La CFE-CGC dénonce le passage en force de la loi de réforme des retraites alors que la conférence des financeurs ne rendra pas son rapport avant fin Avril 2020 et qu'aucune étude sérieuse d'impact sur les salariés des différents régimes n'a été menée à son terme.

Réforme des retraites : Quelle prise en compte de la pénibilité au travail aujourd'hui ?

Revenue en première ligne dans le cadre du projet de réforme des retraites, la problématique de la pénibilité au travail se pose avec toujours plus d'acuité. La charge de travail et la charge cognitive sont des facteurs de risques psychosociaux et des maladies cardiovasculaires.

Commentaires CFE-CGC :

Pour la CFE-CGC les risques psychosociaux doivent être également pris en compte au titre de la pénibilité et les reconnaître en maladie professionnelle.

L'ASAF

L'ensemble des 5 secrétaires de CSEE ont signé le protocole de conciliation avec l'ASAF sur la période allant jusqu'au 31 août 2020, dans la continuité de l'accord précédent.

Il est important que chaque utilisateur de l'ASAF soit à jour de sa cotisation > <https://adhesion.asafweb.fr/>

Commentaires CFE-CGC :

Il était important pour la CFE-CGC de porter la signature de ce protocole. Cela afin de donner toutes les chances à l'ASAF de se restructurer et ainsi permettre aux salariés d'AF de profiter des activités sportives mais aussi de se retrouver, ensemble, dans le cadre de la pratique d'un sport.

Elections pour le Bureau du CSEC

Depuis la démission du trésorier et de son adjoint (CFDT) en décembre 2019, 3 membres sur 4 sont de la CFE-CGC. Les objectifs du nouveau bureau sont de : Poursuivre la diversification et l'amélioration des offres vacances jeunes et adultes, trouver le point d'équilibre sur une gestion optimisée du patrimoine, coconstruire les équilibres de financement avec les différents CSEE et poursuivre le processus de désendettement du CSEC.

Des réunions de coordinations entre les membres des bureaux des CSEE & du CSEC se tiennent régulièrement pour s'accorder et valider des actions communes à tous.

Tout ceci permettant de maintenir une cohésion entre tous les salariés d'Air France. N'hésitez pas à nous contacter, nous serons vos relais auprès des élus en place.

Lien : > [TRACT CFE-CGC « nouveau bureau du CSEC notre engagement pour les salariés » \(Site CFECGC Air France\)](#)